

## **PARTIE 1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.1 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Section 26 05 00 - Électricité - Exigences générales concernant les résultats des travaux.

### **1.2 RÉFÉRENCES**

- .1 Association canadienne de normalisation (CSA)/CSA International
  - .1 CAN/CSA A23.1, dernière édition en vigueur, Béton : Constituants et exécution des travaux/Méthodes d'essai et pratiques normalisées pour le béton.

### **1.3 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION**

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
  - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les spécifications et la documentation du fabricant. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.

### **1.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ**

- .1 Exigences des organismes de réglementation
  - .1 Exécuter les travaux conformément aux règlements provinciaux/territoriaux pertinents.
  - .2 Coordonner l'installation avec le distributeur d'énergie électrique et respecter ses exigences.
    - .1 S'assurer de la disponibilité du service au moment requis.
- .2 Certificats : soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits, les matériaux et les matériels satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.
- .3 Instructions du fabricant : soumettre les instructions du fabricant, y compris toute indication visant des méthodes particulières de manutention, de mise en œuvre et de nettoyage.

### **1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION**

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation
  - .1 Livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.

## **PARTIE 2     PRODUIT**

### **2.1           MATÉRIAUX/MATÉRIELS**

- .1     Canalisations souterraines : du type CPV, rigide (gris) en polychlorure de vinyle non plastifié, (schedule 40), résistants aux ultra-violets et conçus pour recevoir des conducteurs prévus pour 90 °C; certifiés selon les normes CSA C22.2, n° 211.2, CSA C22.2 n° 211.0, ayant une épaisseur de 6 mm pour un conduit de 102 mm ø.
- .2     Boîtier de tirage pour conduits souterrains en polymère tel que noté.
- .3     Ouvrages en béton : conformes aux exigences de la norme CAN/CSA A23.1/A23.2.
- .4     Matériaux de remblai : propres et exempts de débris.
- .5     Anneaux de tirage
  - .1     Barres d'acier galvanisé par immersion à chaud, de 22 mm ø, à boucle apparente de forme triangulaire.

## **PARTIE 3     EXÉCUTION**

### **3.1           APPLICATION**

- .1     Instructions du fabricant : se conformer aux recommandations écrites du fabricant, y compris à tout bulletin technique disponible, aux instructions relatives à la manutention, à l'entreposage et à la mise en oeuvre des produits, et aux indications des fiches techniques.

### **3.2           INSTALLATION**

- .1     Poser les boîtes de tirage et conduits, tel que noté aux dessins.
- .2     Réaliser l'encastrement dans le béton des conduits électriques selon les indications et selon les exigences de la norme CAN/CSA A23.1.
- .3     Installer les anneaux de tirage selon les prescriptions.
- .4     Une fois les conduits installés, installer un fil de tirage dans les conduits vides.

### **3.3           NETTOYAGE**

- .1     Évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement.
- .2     Gestion des déchets : trier les déchets en vue de leur recyclage.

**FIN DE LA SECTION**